



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Les lieux loués devront être habités « en bon père de famille », ce logement ne constitue en aucun cas une résidence principale.
2. Les locataires ou leur représentant devront justifier d'une assurance responsabilité civile villégiature pour garantir les risques courants s'ils refusent l'assurance proposée par l'agence. Cette attestation devra être envoyée à l'agence au plus tard 48h avant la date d'arrivée. Aucune remise de clé ne sera faite le cas échéant.
3. L'heure d'arrivée est entre 16h et 18h. Les locataires peuvent se présenter à l'agence à partir de 14h pour demander si le logement est prêt. Dans ce cas, les clés seront remises, sans supplément. En cas d'arrivée tardive (après 18h), merci de prévenir l'agence le plus tôt possible afin de convenir d'un endroit ou déposer les clés (sous réserve du dépôt de caution par empreinte bancaire). Les locataires doivent quitter la location pour 10h. La location doit être rendue propre. Un forfait ménage peut-être demandé en supplément.
4. Le locataire s'engage à entretenir convenablement le logement qui lui a été confié : poubelles jetées, réfrigérateur vidé, logement nettoyé et rangé, vaisselle propre et rangée. Si un nettoyage supplémentaire s'avère nécessaire, il sera facturé en sus de la location.
5. La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Le tarif est par adulte et par nuit (tarif variable selon la classification de l'hébergement, maximum 2.30€ par nuit et par adultes (+18ans)). Elle sera à verser au plus tard le jour de l'arrivée.
6. Les locations sont équipées et meublées pour le nombre de personnes indiquées sur le contrat. Sous aucun prétexte ce nombre ne pourra être supérieur sans l'accord préalable de l'agence. Tout commerce y est rigoureusement interdit.
7. Les lieux et les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage. Tout manquement ou dégradation constatée constaté à l'expiration du contrat devra être payé ou remboursé par le locataire.
8. Le locataire devra contrôler, à son arrivée, l'état des lieux et l'inventaire de l'appartement. Il devra signaler dans les 48 heures les différences et anomalies apparentes constatées. Ce délai expiré, il ne pourra plus en être tenu compte.
9. En raison du grand nombre d'arrivées et de départs au même moment, en certaines périodes de l'année, l'agence ne peut procéder à la vérification des lieux loués en présence des locataires, mais cet état sera fait de toute façon par notre personnel.
10. Le preneur s'engage à prendre possession des lieux à la date de mise à disposition fixée au contrat et verser 30 jours avant cette date le solde du prix de la location quoi qu'il puisse survenir. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, le preneur resterait tenu au paiement du solde du loyer. Le bailleur serait en droit de relouer les locaux objets du présent contrat ; si les locaux peuvent être reloués, l'acompte restera acquis à titre d'indemnité minimum.
11. En cas de réduction de la durée du séjour, l'agence ne sera pas tenue de rembourser le loyer correspondant à cette réduction.

12. La rupture du contrat peut se faire uniquement par écrit. En cas de rupture du fait du locataire sans avoir souscrit à l'assurance annulation proposée par le loueur, le loueur percevra une indemnité de rupture comme suit :

- a) Jusqu'à 61 jours avant le début de la location 50% du prix de la location
- b) Jusqu'à 30 jours avant le début de la location 80% du prix de la location
- c) À partir de 29 jours avant le début de la location 100% du prix de la location. Le coût de l'assurance annulation (si souscrite) et les frais de dossier sont dus.

13. Pour votre sécurité, nous vous proposons une assurance annulation qui prend en charge la totalité des sommes dues au titre du présent contrat en cas d'annulation motivée. Vous trouverez les conditions de cette assurance dans la fiche descriptive jointe.

14. Le présent contrat ne sera considéré comme valable qu'à réception par l'agence, de l'exemplaire dûment signé et de l'acompte de la location (30%).

15. Les cautions sont versées pour répondre des dégâts occasionnés éventuellement aux objets immobiliers et autres, garnissant les lieux loués ainsi qu'aux différentes charges, consommations et ménages. À l'arrivée, il sera demandé au locataire une caution, en espèces, chèque français ou carte de crédit (Visa ou Mastercard).

16. Ces sommes seront remboursées dans un délai d'un mois, déduction faites des éventuels dégâts, consommations, charges ou ménages. Ce délai pourra être porté à 3 mois si la remise en état nécessite l'intervention d'entreprises extérieures. Le fait que l'agence encaisse le loyer et la caution ne pourra la rendre responsable vis-à-vis du propriétaire des dégâts qui pourraient être causés par le locataire.

17. L'agence ne peut être tenue pour responsable des dysfonctionnements des appareillages dans le logement ou de tout autre équipement privatif ou commun attaché au logement (comme la piscine de la résidence). L'agence fera son possible pour y remédier dans un délai raisonnable.

18. L'agence décline toute responsabilité quant au retard apporté à la réalisation des réparations nécessaires pendant la période d'occupation.

19. Le locataire devra laisser exécuter, dans les lieux, les travaux urgents nécessaires au maintien en état des locaux loués et des équipements en commun.

20. L'agence décline toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les locaux loués.

21. En cas de force majeure ou d'événements imprévisibles, l'agence s'oblige à faire toute diligence pour assurer la jouissance des lieux. En cas d'impossibilité, l'agence proposera aux locataires un logement équivalent en remplacement ou le remboursement de la location.

22. Les locataires se conformeront au règlement intérieur de l'immeuble dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

23. Pour l'exécution des parties présentes, les parties contractantes conviennent qu'en cas de contestation, le tribunal compétent sera celui du ressort de la situation de l'immeuble.